

## APPEL A PROJETS

# Les professions judiciaires et juridiques en Europe

◆ Projets à faire parvenir en :

**20 exemplaires**

◆ Date limite de réception des projets :

**Lundi 26 octobre 2009**

Cachet de la poste faisant foi ou dépôt à la  
Mission avant 17 heures

◆ Durée maximale de la recherche :

**24 mois**

Le texte qui suit est un guide de réflexion pour ceux qui, quelle que soit leur discipline, ont l'intention de répondre à l'appel à projets. Il présente les orientations prioritaires de recherche retenues pour ce thème, dans le cadre desquelles une large part d'initiative est laissée aux chercheurs.

Nul n'est tenu de traiter de l'intégralité des axes de recherche proposés ci-après.

A ce texte sont joints deux documents, également disponibles sur le site de la Mission (rubrique "*Présenter un projet*") :

- une note rappelant les modalités de soumission des projets
- une fiche de renseignements administratifs et financiers, laquelle, dûment complétée, doit nécessairement accompagner toute réponse à l'appel à projets.

***Mission de recherche  
Droit et Justice***

30, rue du Château des Rentiers 75013 Paris  
Téléphone : 01.44.77.66.60  
Télécopie : 01.44.77.66.70  
Courriel : [mission@gjp-recherche-justice.fr](mailto:mission@gjp-recherche-justice.fr)  
Site Internet : [www.gjp-recherche-justice.fr](http://www.gjp-recherche-justice.fr)

## LES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET JURIDIQUES EN EUROPE

La soumission croissante de la réglementation des professions judiciaires et juridiques françaises aux directives européennes, ainsi que l'évocation constante, par certains professionnels du droit, de standards européens à l'effet d'obtenir une modification de la réglementation nationale, ne manquent pas de poser la question de la réalité des divergences en ce domaine, de leurs causes et de leurs effets.

En dehors de réponses données de manière relativement éparses sur des questions précises, telle la transposition de la directive blanchiment aux avocats, rares sont les recherches ayant porté sur le périmètre des différentes professions du droit en Europe ainsi que sur la justification et les avantages comparés de celui-ci.

La recherche demandée vise à pallier ce défaut de connaissance et devrait privilégier deux axes :

► le premier consisterait en une analyse du champ comparé de l'intervention des professionnels libéraux du droit dans les principaux pays de l'Union européenne, en scindant le judiciaire et le juridique, et en s'attachant à l'examen des modes d'exercice de différentes fonctions telles que celles de notaire, juriste d'entreprise, conseil en propriété industrielle...

Une attention particulière sera toutefois portée sur la profession d'avocat. Il conviendra, à cet égard, de travailler sur les différences quant au périmètre d'activité des avocats, leurs différents modes d'exercice et l'existence de spécialisation limitant ou non leur champ de compétence.

Parallèlement sera étudiée la possibilité (et si elle existe, sous quelles formes ?) pour d'autres professionnels d'exercer une activité judiciaire ou juridique à titre principal ou accessoire.

► le second devrait correspondre à une évaluation, selon une approche comparative, de l'efficacité pour le justiciable de l'exercice différencié de chacune des professions du droit en Europe. Devraient également être analysés les modes de collaboration existant entre les diverses professions du droit, avec, si possible, une mesure de leurs effets.